

FICHE 24.1 TENSION AU TRAVAIL¹

Figure 24.1a : Travailleurs vivant de la tension au travail selon l'âge et le sexe, population âgée de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Côte-Nord et Québec, 2014-2015

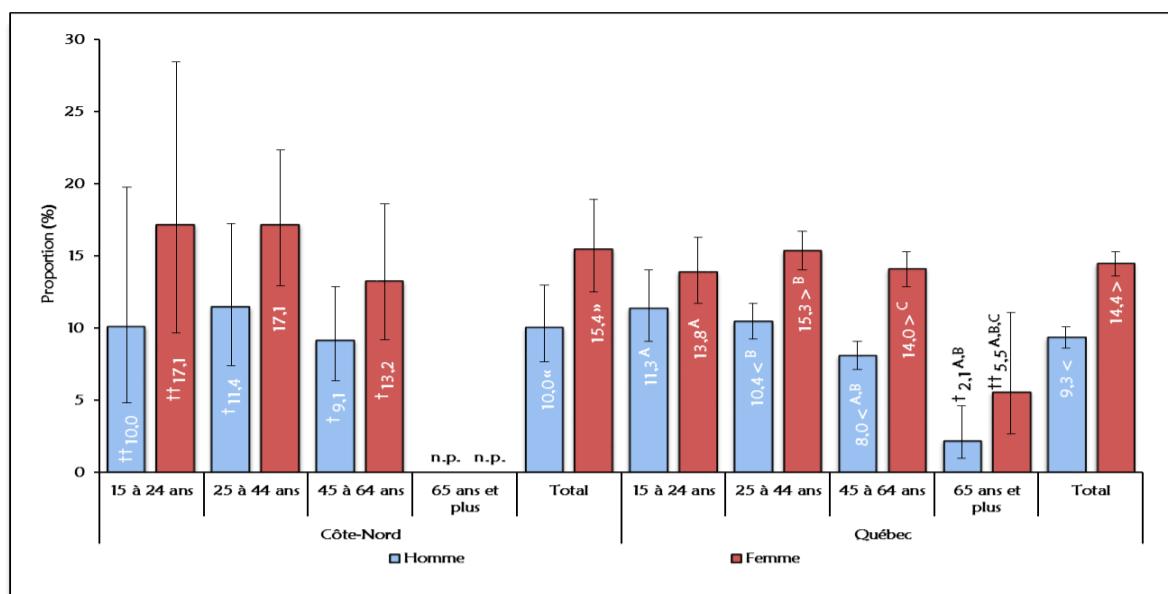
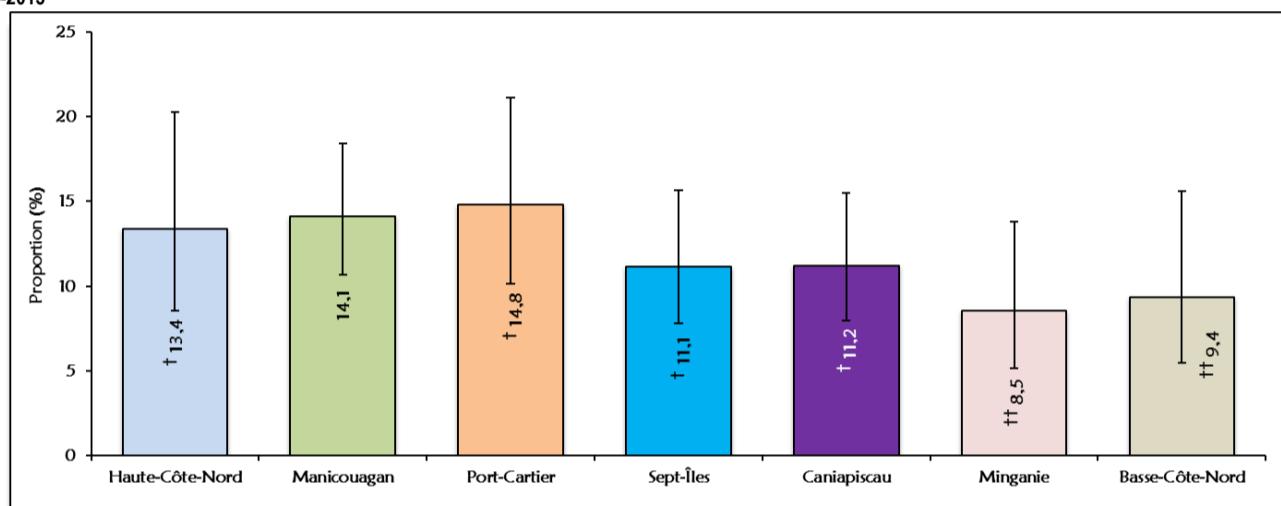


Figure 24.1b : Travailleurs vivant de la tension au travail selon le RLS de résidence², population âgée de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Côte-Nord, 2014-2015



Source : Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015*. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec.

< ou > Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'autre sexe, au seuil de 1 %.

« ou » Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'autre sexe, au seuil de 5 %.

† Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

†† Coefficient de variation supérieure à 25 %. La valeur est imprécise et n'est présentée qu'à titre indicatif seulement.

n.p. Donnée confidentielle.

A,B,C Pour chacun des sexes de l'ensemble du Québec, la même lettre en exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge, au seuil de 5 %.

En 2014-2015

- Dans la région nord-côtière, environ 10 % des hommes et 15 % des femmes vivent de la tension au travail. Ces proportions sont comparables à celles du reste du Québec (respectivement 9 % et 14 %) (figure 24.1a).
- Tous âges confondus, les données nord-côtières révèlent que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à vivre de la tension dans leur milieu de travail (15 % c. 10 %). Dans les groupes d'âge, on ne remarque pas de différences significatives entre les sexes. Au Québec, dans l'ensemble, la tension au travail est également plus répandue chez les femmes que chez les hommes (14 % c. 9 %). Il en est de même chez les 45 à 64 ans (14 % c. 8 %) et les 25 à 44 ans (15 % c. 10 %) (figure 24.1a).
- Aucune association significative selon l'âge n'est détectée sur la Côte-Nord. Au Québec, la proportion d'hommes qui vivent de la tension au travail diminue de manière significative à partir 25 à 44 ans (de 10 % à 12,1 % chez les 65 ans et plus). Chez les femmes, on ne remarque pas d'écart statistiques entre les groupes d'âge entre 15 ans et 64 ans. Par contre, la tension au travail s'avère moins répandue chez les femmes de 65 ans et plus (environ ††6 %) que chez celles des autres catégories d'âge (figure 24.1a).
- Selon les données de l'EQSP, aucun territoire de la Côte-Nord ne se démarque significativement du reste du Québec ou de la région (figure 24.1b).

Variations selon certaines autres caractéristiques (données non illustrées)

- Les travailleurs nord-côtiens qui mentionnent avoir subi fréquemment du harcèlement psychologique au travail sont plus susceptibles d'être aussi confrontés à de la tension au travail (†40 %) que ceux qui en sont victimes à l'occasion (22 %) ou ceux qui ne vivent pas cette situation (9 %). Le même constat s'applique à l'ensemble du Québec (41 % c. 22 % et 8 % respectivement).
- Le fait de vivre de la tension au travail s'avère plus courant chez les personnes classées au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique liée au travail que chez celles situées au niveau faible à moyen (Côte-Nord : 29 % c. 10 %; Québec : 25 % c. 9 %).
- Les personnes qui ont songé sérieusement à s'enlever la vie³ au cours des 12 mois précédant l'enquête rapportent davantage vivre de la tension au travail que les travailleurs qui n'ont pas eu d'idées suicidaires sérieuses durant la même période (Côte-Nord : †41 % c. 11 %; Québec : 24 % c. 11 %).
- Les individus exposés à un faible niveau de reconnaissance au travail⁴ sont aussi plus sujettes de vivre de la tension reliée à leur travail que les travailleurs pouvant compter sur un niveau élevé de reconnaissance (Côte-Nord : 35 % c. †7 %; Québec : 28 % c. 4 %).

1 La tension au travail combine deux indicateurs : l'exposition à des exigences psychologiques élevées et la faible autorité décisionnelle au travail. Composé de cinq questions, l'indicateur relatif aux exigences psychologiques se rapporte à la quantité de travail, aux exigences mentales et aux contraintes de temps auxquelles le travailleur est exposé. Dans l'EQSP 2014-2015, l'indicateur touchant l'autorité décisionnelle au travail comporte deux questions qui concernent la capacité de la personne de choisir la façon d'accomplir son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent. La tension au travail correspond à la situation où la personne est confrontée à des exigences psychologiques élevées au travail et à un niveau faible ou modéré d'autorité décisionnelle. Pour plus de détails sur la construction de l'indice, voir : TREMBLAY, Isabelle, Amélie FUNÈS, Mathieu LANGLOIS et coll. « Proportion des travailleurs vivant de la tension au travail (EQSP) », Institut national de santé publique du Québec (N° de fiche EQSP : 9.30), Version de juillet 2017, p. 1-2.

2 Les territoires de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan ne forment qu'un seul RLS, soit celui de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan depuis juin 2013.

3 Excluant celles qui ont tenté de se suicider.

4 L'indicateur est construit à partir de quatre questions pour mesurer les faibles récompenses au travail, qu'elles soient monétaires (salaire insatisfaisant), sociales (manque d'estime ou de respect) ou organisationnelles (insécurité d'emploi ou faibles perspectives de promotion).

Importance et enjeux⁵

- Les risques psychosociaux auxquels sont exposés certains travailleurs peuvent nuire à leur santé mentale et physique.
- Les travailleurs qui font face à de la tension au travail (job-strain) font davantage état d'une mauvaise santé et sont plus susceptibles de rapporter de la fatigue, de l'anxiété, de la dépression et de l'épuisement émotionnel.
- Le risque d'accident du travail et d'absentéisme est également plus élevé parmi ces travailleurs.

⁵ Voir : TREMBLAY, Isabelle, Amélie FUNÈS, Mathieu LANGLOIS et coll. « Proportion des travailleurs vivant de la tension au travail (EQSP) », Institut national de santé publique du Québec (No de fiche EQSP : 9.30), Version de juillet 2017, p. 1.